

Jeudi 15 mai 2025

Énergie

84 000 logements seront raccordés aux réseaux de chaleur d'ici à 2035

Rennes Métropole est responsable de la création, de l'aménagement et de la gestion des réseaux de chaleur urbains sur son territoire. En 2018, elle a adopté un premier Schéma directeur pour les réseaux Rennes Nord et Rennes Est, décliné en 2019 avec le programme de la concession confiée à la société En'RnoV. Pour explorer les autres réseaux existants et identifier de nouveaux projets potentiels, la Métropole a lancé un second Schéma directeur. En 2022, elle a retenu le scénario le plus ambitieux pour le développement du réseau Rennes Sud avec la création en 2024 d'une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), Enersud, pour sa gestion. Les investissements de Rennes Métropole dans la création de nouveaux réseaux de chaleur et dans la densification de réseaux existants représentent l'équivalent de 84 000 logements raccordés à l'horizon 2035. Ils devraient permettre d'atteindre des ventes de chaleur d'environ 600GWh.

Les enjeux à se doter de réseaux de chaleur

Réduire le recours aux énergies fossiles et renforcer la souveraineté énergétique

Les réseaux de chaleur jouent un rôle stratégique dans la transition énergétique du territoire. Ils permettent de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées comme le gaz, tout en favorisant l'utilisation de ressources renouvelables locales, telles que, sur Rennes Métropole, de la chaleur fatale (chaleur issue de l'incinération des déchets sur l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Villejean ou chaleur issue des installations d'eaux usées), ou encore de la biomasse, issue notamment des haies bocagères. Les réseaux de chaleur renforcent ainsi la souveraineté énergétique du territoire, évitant les fluctuations des marchés internationaux.

Maîtriser la facture énergétique pour une transition socialement juste

Les réseaux de chaleur offrent une stabilité tarifaire appréciée par les usagers. La part fixe, qui représente environ la moitié de la facture, couvre les coûts d'exploitation et d'amortissement des investissements ; elle est donc plutôt stable sur la durée. La part variable, liée majoritairement aux énergies renouvelables ou de récupération, est moins volatile, en comparaison avec une part variable qui serait dépendante à 100% de la conjoncture tarifaire du gaz, ce qui contribue à la stabilité économique du système. En 2022, malgré la forte volatilité du prix du gaz, la stabilité tarifaire a ainsi permis d'éviter des hausses importantes pour les usagers. Cette maîtrise du tarif de la chaleur et de ses évolutions et variations, permet de viser une transition énergétique soutenable et socialement juste.

Concilier développement des réseaux de chaleur et diminution des émissions de gaz à effet de serre

Les réseaux de chaleur s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des pollutions atmosphériques liées à l'activité chauffage et de lutte contre le changement climatique. Le développement des réseaux de chaleur doit être pensé et coordonné avec les autres projets du territoire (aménagement, chantiers structurants (trambus), etc.) afin de limiter les nuisances et l'impact carbone, associés aux chantiers.

Intervenir sur tous les leviers

La rénovation des bâtiments et l'amélioration de leur efficacité énergétique sont également des leviers essentiels pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les réseaux de chaleur, en mettant en œuvre des dispositifs d'incitation à la sobriété et à la performance énergétiques, contribuent là encore à la transition énergétique du territoire.

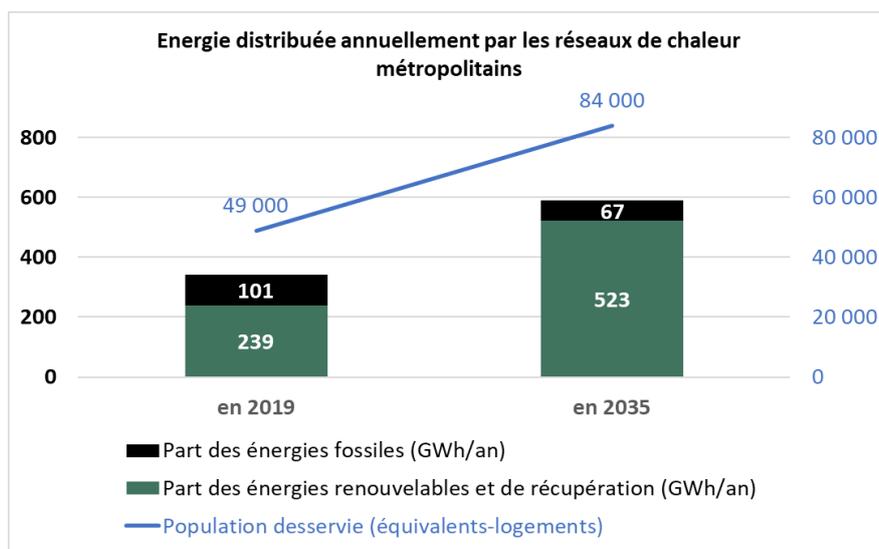
La réduction des émissions de particules fines, notamment celles issues du chauffage au bois individuel, est une des priorités pour améliorer la qualité de l'air en ville. La performance des installations industrielles des réseaux de chaleur est une priorité pour Rennes Métropole, ces installations respectent les réglementations européennes et font l'objet de suivis réguliers.

Desservir davantage de foyers

À ce jour, Rennes Métropole dispose déjà de 4 réseaux de chaleur en fonctionnement auxquels s'ajoute un projet de réseau de chaleur au Rheu :

- le réseau Rennes Nord-Est ;
- le réseau Rennes Sud ;
- le réseau de Vezin-le-Coquet ;
- le réseau de Chartres-de-Bretagne.

Ces 5 réseaux permettront d'envisager, à l'horizon 2035, la distribution d'environ 590 GWh de chaleur chaque année, soit l'équivalent de 84 000 logements. Ces besoins seront alors couverts à près de 89% par les EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) ; ces réseaux distribueront ainsi près de 523 GWh de chaleur renouvelable.



Le réseau Rennes Nord-Est

Suite à l'élaboration d'un premier schéma directeur adopté en 2018, la gestion de ce réseau a été déléguée à la société privée En'RnoV (filiale d'Engie), par le biais d'un contrat de concession démarré en 2020, qui prendra fin en 2037.

Principalement alimenté par l'UVE de Villejean actuellement à l'arrêt pour travaux, ce réseau historique et dense atteindra à l'horizon 2030, au sortir d'un premier programme de travaux défini au contrat, un taux de couverture de ses besoins par les EnR&R avoisinant les 75 %, et desservira l'équivalent d'environ 35 000 logements. Des études sont toutefois en cours pour accroître encore le développement de ce réseau, sans dégrader son taux de couverture EnR&R.

Le réseau Rennes Sud

Géré par Engie jusqu'en mai 2025, il sera ensuite confié à une société d'économie mixte à opération unique (la SEMOP Enersud), par le biais d'un contrat de concession qui prévoit le développement du réseau jusqu'au terme du contrat en 2038.

Au terme des travaux de développement, ce réseau alimentera l'équivalent de 47 000 logements, avec un taux de couverture EnR&R de 100 %, associant la biomasse (93,2%), la chaleur récupérée sur les eaux usées (0,3%) et le biogaz (6,4%).

Ce réseau de chaleur urbain sera l'un des tous premiers en France à fournir une énergie 100% renouvelable et décarbonée.

Le réseau de Vezin-le-Coquet

La gestion de ce réseau est déléguée à la société privée Sogex, par le biais d'un contrat de concession qui court jusqu'en 2029. Dans le cadre de l'élaboration du second Schéma directeur, des perspectives de développement importantes ont été mises en évidence. Elles dépendent toutefois de projets d'aménagements communaux encore en cours d'étude. Le développement du réseau et le renforcement éventuel de ses moyens de production (une chaufferie biomasse/gaz) s'envisageront donc au-delà du terme du contrat de concession actuel. Le développement de ce réseau pourrait lui permettre d'alimenter à termes l'équivalent de 1 000 logements. Un des enjeux de ce développement sera la baisse du tarif de la chaleur.

Le réseau de Chartres-de-Bretagne

La gestion de ce réseau est assurée en régie, l'exploitation et la maintenance étant confiées à la société privée Idex Energies, par le biais d'un marché qui s'achèvera à mi-2026. Dans le cadre de l'élaboration du second Schéma directeur, des perspectives de développement importantes ont été mises en évidence. Une première étape de développement est en cours ; une seconde est prévue, qui dépend de la troisième et dernière phase de création de la ZAC des Portes de la Seiche, encore en cours d'étude. Le développement du réseau (une chaufferie biomasse/gaz) pourrait nécessiter le renforcement des moyens de production. Le développement de ce réseau pourrait lui permettre d'alimenter à termes l'équivalent de 600 logements. L'enjeu principal de ce développement sera la baisse du tarif de la chaleur.

Le projet de réseau de Le Rheu

La création de ce réseau est assurée en régie, la construction de la chaufferie et les premières années d'exploitation de la chaufferie et du réseau étant confiées au groupement Eon / Igeo, par le biais d'un marché qui s'achèvera en 2030.

Ce réseau de 2,3 km devrait être mis en service sur le 1^{er} semestre 2026, pour alimenter l'équivalent de 600 logements, avec une couverture à 83% par la biomasse.

Les potentiels de développement du réseau de chaleur

Dans le cadre des études sur le Schéma directeur des réseaux de chaleur, l'opportunité de créer de nouveaux réseaux a été étudiée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sur la base des consommations énergétiques des bâtiments existants, 10 secteurs ont ainsi été identifiés comme propices à la mise en œuvre d'un réseau de chaleur et ont fait l'objet d'études de faisabilité afin de déterminer la pertinence technico-économique de tels projets.

Suite à ces études, 5 nouveaux secteurs ont été identifiés comme propices au développement de réseaux de chaleur :

- **2 secteurs à Saint-Jacques-de-la-Lande**, ils seront intégrés au projet de développement du réseau Sud
- **2 secteurs à Cesson-Sévigné** : la réflexion sera à approfondir dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Via Silva
- **1 secteur sur Bruz – Ker Lann** : une faisabilité démontrée, mais un équilibre technico-économique fragile et fluctuant, les études seront poursuivies dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

Le devenir des réseaux de chaleur

